AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

Association Picarde d'Action Préventive

APAP

24 Rue Jean Jaures

80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2021

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SARL au capital social de 100 000 €
654 rue Roger Salengro 80450 Camon
Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98
SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

AUDISOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de l'A.P.A.P.
Association loi 1901
Siège social à AMIENS (80000) – 24 , rue Jean Jaures
SIRET 780 685 384 00072

Présenté à l'Assemblée Générale
Statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2021

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAP relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdit par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

AUDISOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAMON, le 29 Avril 2022

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes

AUDISOM
654 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 293 440 RCS AMIENS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	731 882	454 690	277 193	94 036
Immobilisations financières	64 826		64 826	61 343
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**796 708**	**454 690**	**342 019**	**155 379**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 189
Créances				
Usagers et comptes rattachés	20 550		20 550	35 599
Autres	479 418		479 418	278 821
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 327 478		2 327 478	2 112 388
Caisse	4 063		4 063	373
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 831 509**		**2 831 509**	**2 430 371**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 571		5 571	4 907
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**5 571**		**5 571**	**4 907**
TOTAL GENERAL	**3 633 788**	**454 690**	**3 179 099**	**2 590 656**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

AUDISOM
654 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 293 440 RCS AMIENS

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	348 577	348 577
Ecarts de réévaluation		
Réserves	303 955	103 955
Résultat de l'exercice	383 569	319 984
Report à nouveau	231 137	134 846
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 267 238	907 362
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	54 284	30 590
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	152 076	107 641
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**1 473 597**	**1 045 594**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**553 265**	**322 171**
FONDS DEDIES	**498 487**	**661 487**
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	48 663	28 322
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	95 629	114 420
Autres	447 359	373 913
TOTAL DETTES	**93 164**	**-144 832**
Produits constatés d'avance	**62 099**	**44 750**
TOTAL GENERAL	**3 179 099**	**2 590 656**

(1) Dont à plus d'un an (a)	38 334
Dont à moins d'un an (a)	615 416
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

AUDISOM
654 Rue Roger Salengro
80450 CAMON
Tél : 03 22 46 17 41 Fax : 03 22 47 38 98
453 293 440 RCS AMIENS

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	40 503	1,07	23 930	0,71	16 573	69,26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 727 562	98,93	3 359 955	99,29	367 607	10,94
Reprises et Transferts de charge	9 958	0,26	50 026	1,48	-40 067	-80,09
Cotisations			4		-4	-100,00
Autres produits	288 410	7,65	206 291	6,10	82 119	39,81
Produits d'exploitation	4 066 434	107,92	3 640 206	107,57	426 228	11,71
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	1 094 346	29,04	943 943	27,90	150 403	15,93
Impôts et taxes	219 577	5,83	202 987	6,00	16 590	8,17
Salaires et Traitements	1 688 949	44,82	1 564 949	46,25	124 000	7,92
Charges sociales	610 205	16,19	559 820	16,54	50 385	9,00
Amortissements et provisions	19 998	0,53	54 808	1,62	-34 810	-63,51
Autres charges	4 078	0,11	4 134	0,12	-56	-1,36
Charges d'exploitation	3 637 153	96,53	3 330 640	98,43	306 512	9,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	**429 281**	**11,39**	**309 565**	**9,15**	**119 715**	**38,67**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 630	0,04	2 578	0,08	-948	-36,77
Charges financières	368	0,01	214	0,01	154	71,81
Résultat financier	1 262	0,03	2 364	0,07	-1 102	-46,62
RESULTAT COURANT	**430 543**	**11,43**	**311 929**	**9,22**	**118 613**	**38,03**
Produits exceptionnels	522 510	13,87	258 830	7,65	263 679	101,87
Charges exceptionnelles	259 983	6,90	5 996	0,18	253 987	NS
Résultat exceptionnel	262 527	6,97	252 834	7,47	9 693	3,83
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	188 987	5,02	416 708	12,31	-227 721	-54,65
Engagements à réaliser	498 487	13,23	661 487	19,55	-163 000	-24,64
EXCEDENT OU DEFICIT	**383 569**	**10,18**	**319 984**	**9,46**	**63 585**	**19,87**

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PICARDE D'ACTION PREVENTIVE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 179 099 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 383 569 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2022 par le Conseil d'Administration.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Depuis 1973, l'APAP mène une action sociale d'envergure dans les domaines de
– la Protection de l'Enfance (Prévention spécialisée)
– l'Insertion par le logement (CHRS, ALT, IML)
– l'accompagnement social vers l'emploi et le logement (ASTHA et RSA).

Territoires d'intervention : département de la Somme et Métropole Amiénoise.

Description des moyens mis en oeuvre:

Les moyens mises en oeuvre par l'association sont uniquement de la ressource humaines. 50 collaborateurs sont mobilisés au quotidien au services des personnes.

L'association met en place régulièrement des plans de formation pour former son personnel.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 30 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec

Règles et méthodes comptables

une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	229 681			229 681
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	181			181
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 383			8 383
– Installations générales, agencements aménagements divers	44 587			44 587
– Matériel de transport	94 859			94 859
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 536			121 536
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	39 976	192 679		232 656
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	539 203	192 679		731 882
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	61 343	49 714	46 232	64 826
Immobilisations financières	61 343	49 714	46 232	64 826
ACTIF IMMOBILISE	**600 546**	**242 394**	**46 232**	**796 708**

Notes sur le bilan

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	207 327	2 588		209 915
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 186	66		8 252
– Installations générales, agencements aménagements divers	19 783	3 511		23 294
– Matériel de transport	94 859			94 859
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	115 012	3 357		118 370
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	445 167	9 522		454 690
ACTIF IMMOBILISE	**445 167**	**9 522**		**454 690**

Notes sur le bilan

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 365 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 522		36 522
Autres	28 304		28 304
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	20 550	20 550	
Autres	479 418	479 418	
Charges constatées d'avance	5 571	5 571	
Total	**570 365**	**505 539**	**64 826**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES CLIENTS A ETABLIR	18 210
ETAT – PRODUITS À RECEVOIR	882
DIVERS – PROD. A RECEVOIR	6 121
Total	**25 213**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	348 577				348 577
Fonds propres avec droit de repris	30 590		23 693		54 284
Ecarts de réévaluation					
Réserves	103 955	200 000			303 955
Report à Nouveau	134 846		96 291		231 137
Excédent ou déficit de l'exercice	319 984	-319 984	383 569		383 569
Situation nette	937 952	-119 984	503 553		1 321 522
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	107 641		46 518	2 084	152 076
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat					
TOTAL	**1 045 593**	**-119 984**	**550 071**	**2 084**	**1 473 597**

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	19 266	257 000			276 266
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	196 643	3 725	28 199		172 169
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	106 262	6 750	8 182		104 830
Total	**322 171**	**267 475**	**36 381**		**553 265**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		257 000	188 987		

Méthode Provision IFC au 31/12/2021 :

La provision pour indemnités de fin carrière (IFC) de 172 169 € représente une partie des droits de retraite des salariés au 31 décembre 2021.

La Direction a décidé de provision uniquement l'indemnité des salariés se trouvant à 5 ans du départ à la retraite, afin de s'aligner aux conditions des financeurs.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 653 750 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	48 383	10 049	38 334	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	280	280		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 629	95 629		
Dettes fiscales et sociales	346 944	346 944		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 022	78 022		
Autres dettes (**)	22 393	22 393		
Produits constatés d'avance	62 099	62 099		
Total	**653 750**	**615 416**	**38 334**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	74 273			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	53 931			
(**) Dont envers les associés				

L'emprut 108108 0138 02 d'un montant de 600 000€ est grevé d'un nantissement du compte à terme figurant à l'actif à hauteur de 300 000€.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	29 975
PROV./CONGES A PAYER	121 851
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	63 363
DIVERS – CHARGES A PAYER	6 314
Total	**221 503**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	5 571		
Total	**5 571**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRDS CONSTATES D AVANCE	62 099		
Total	**62 099**		

AUDISOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

du Commissaire aux Comptes

de l'A.P.A.P.
Association loi 1901
Siège social à AMIENS (80000) – 24, Rue Jean Jaures
- SIRET 780 685 384 00072 -

Exercice clos le 31/12/2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CAMON, le 29 Avril 2022

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes